



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 31 juillet 2020 à 20 heures 30 minutes
à la salle des fêtes

Présents :

M. BARAT Raynald, Mme BLAISE KILIC Mélanie, Mme BRULE Anne-Laure, M. DEMOUGIN Laurent, M. DENIAU Laurent, M. ROCHAS LIONEL, Mme SAUVAGE Catherine

Procuration(s) :

M. HENRION Christophe donne pouvoir à M. DENIAU Laurent, M. SAUVAGE Patrick donne pouvoir à Mme SAUVAGE Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, M. SAUVAGE Patrick, Mme TONNETTE Pascale

Secrétaire de séance : Mme BRULE Anne-Laure

Président de séance : Mme SAUVAGE Catherine

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

1 - Marché cimetière : choix des entreprises

Madame le Maire explique qu'un marché pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière a été lancé mi juin. Il comporte trois lots : Gros oeuvre - VRD, Serrurerie et Plantation.

L'architecte en charge de la maîtrise d'oeuvre a analysé les offres pour chacun des lots.

| Lot | Nombre de réponse | Entreprise | Montant HT en euros |
|-----------------------|-------------------|--|---------------------|
| 1 - Gros oeuvre - VRD | 3 | ADAMI CONSTRUCTION | 54 363,00 |
| | | RESEAUX SOUTERRAINS ET TRAVAUX PUBLICS | 38 503,65 |
| | | EUROVIA ALSACE LORRAINE | 57 805,61 |
| 2 - Serrurerie | 1 | A2FI | 22 692,00 |
| 3 - Plantation | 3 | PAYSAGES PEPINIÈRES J P HURSTEL SA | 3 701,40 |
| | | ALBERT KEIP "PARCS ET JARDINS" | 5 142,00 |

Dans son rapport d'analyse des offres, l'architecte propose de retenir les entreprises mieux disantes, soit :

- Lot 1 : Gros oeuvre / VRD : ADAMI CONSTRUCTION pour 54 363,00 euros HT
- Lot 2 : Serrurerie : A2FI pour 22 692,00 euros HT
- Lot 3 : Plantation : Paysages pépinières JP HURSTEL SA pour 3 701,40 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- RETENIR les entreprises les mieux disantes suivantes :
 - Lot 1 : Gros oeuvre / VRD : ADAMI CONSTRUCTION pour 54 363,00 euros HT
 - Lot 2 : Serrurerie : A2FI pour 22 692,00 euros HT
 - Lot 3 : Plantation : Paysages pépinières JP HURSTEL SA pour 3 701,40 euros HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Arrivée de Mme Catherine EMOND

2 - Questions diverses

- Circulation chemin du Chauffour : un riverain a demandé la possibilité de reculer le sens interdit pour pouvoir accéder à son habitation directement par la RD611. Cette proposition est refusée.
- Enlèvement du tas de bois près du stade de foot : la CC2T procédera à l'enlèvement et facturera la prestation à la commune.

Fait à JAILLON
Le Maire,
Catherine SAUVAGE

